

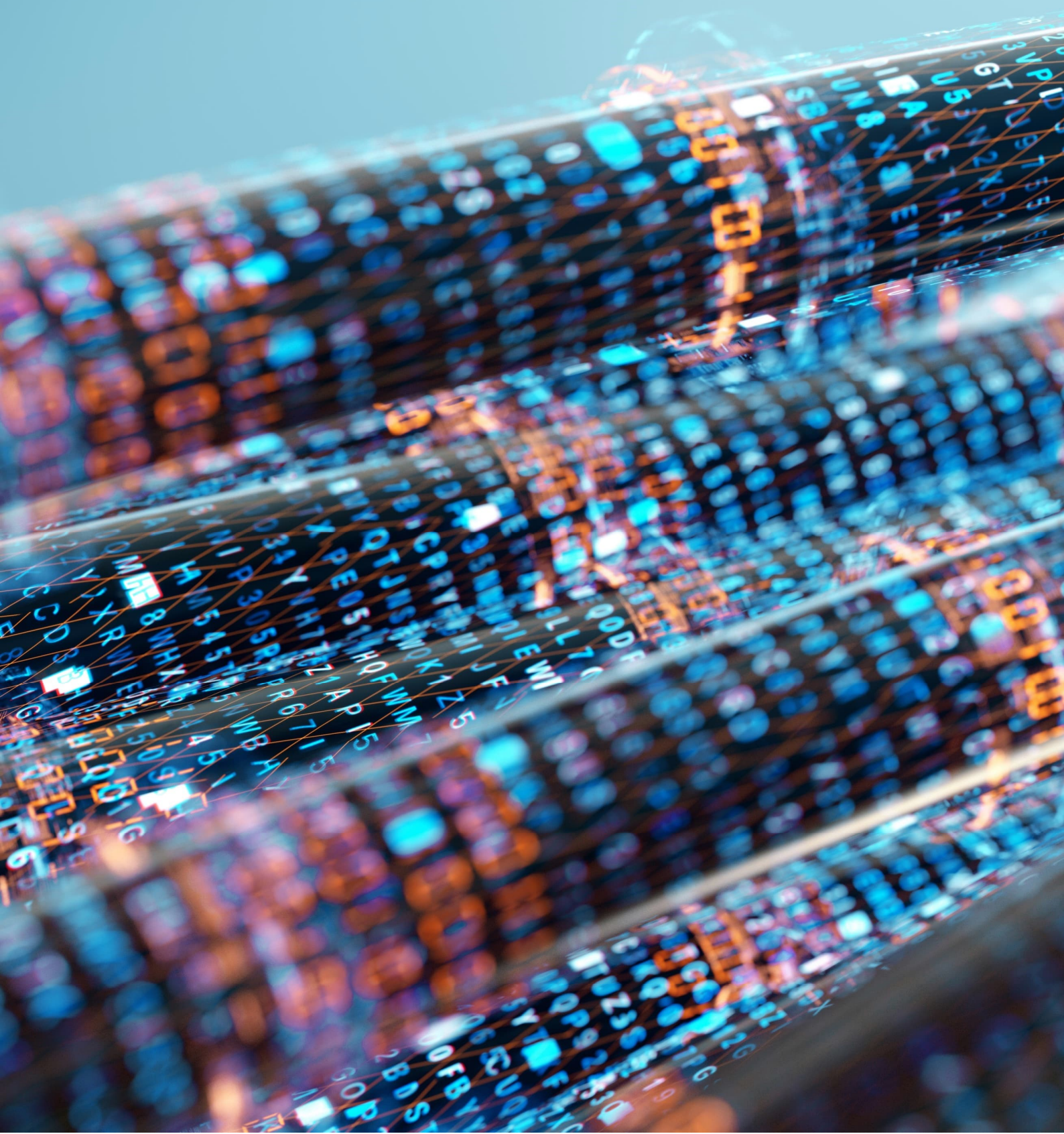


Kanton Bern
Canton de Berne

Finanzkontrolle
Contrôle des finances

Rapport d'activité

2024



Avant-propos

L'année 2024 a été pour le Contrôle des finances une année à la fois intense et passionnante. La situation financière tendue de différentes entreprises du domaine de la santé a attiré l'attention sur la politique, l'administration et le Contrôle des finances – aussi dans le canton de Berne. Au premier semestre 2024, le Contrôle des finances a vérifié les comptes annuels au 31 décembre 2023, établis pour la première fois au moyen de SAP. Malgré les différents dossiers que les collaboratrices et collaborateurs des services des finances ont dû traiter de front, les comptes annuels ont pu être clos et vérifiés dans les délais. Malgré les trois réserves qu'il a émises, le Contrôle des finances a été en mesure de recommander à la Commission des finances de proposer au Grand Conseil l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023. Dans le domaine des finances, l'année 2024 a été synonyme d'une consolidation de l'organisation et des processus, et différentes déficiences liées à l'introduction de SAP ont été traitées.

Depuis 2024 également, le domaine de compétence du Service chargé d'enregistrer les irrégularités rattaché au Contrôle des finances englobe aussi les trois hautes écoles cantonales (Université, Haute école spécialisée bernoise et Haute école pédagogique).

En raison d'événements particuliers touchant l'administration cantonale, les apparitions médiatiques du Contrôle des finances ont gagné en fréquence en 2024. Parmi les événements en question figure l'affaire des notes de frais, BLS SA ou les contributions pour l'enseignement et la recherche à l'Hôpital de l'Île. Dans le dossier relatif au site hospitalier de Zweisimmen de Spital STS AG, le Contrôle des finances a fait usage, pour la première fois de son histoire, de la compétence que lui attribue la loi d'informer le public sur les résultats d'une révision.

Grâce à la qualité de la collaboration avec l'administration, le plan des activités de révision prévues en 2024 a en grande partie été mis en œuvre. Les rapports de révision, confidentiels, facilitent la collaboration avec l'administration, sont source de confiance et génèrent de la valeur ajoutée.

La direction du Contrôle des finances remercie les commissions de surveillance, le Conseil-exécutif et l'administration pour leur soutien ainsi que pour la confiance témoignée. Nous adressons également un grand merci aux collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances qui ont mis beaucoup de cœur à la tâche, qui plus est dans un contexte très exigeant.



Remund Thomas
Chef du Contrôle des
finances



Benninger Lorenz
Chef de la section Audit



Bucher Mark
Chef de la section Audits
spécifiques

Tables des matières

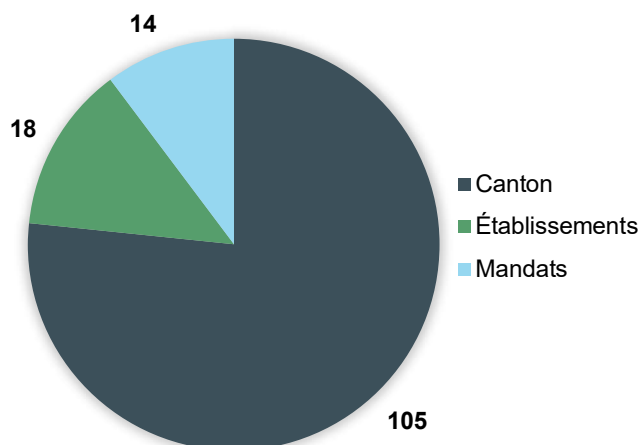
1	En bref	4
2	Thèmes principaux	5
3	Révisions des comptes annuels	7
4	Surveillance des finances	9
4.1	Généralités	9
4.2	Direction des travaux publics et des transports	10
4.3	Direction de l'instruction publique et de la culture	13
4.4	Direction de l'intérieur et de la justice	15
4.5	Direction des finances	17
4.6	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	19
4.7	Direction de la sécurité	21
4.8	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	23
4.9	Chancellerie d'État	25
4.10	Justice	26
5	Enregistrement des irrégularités	28
6	Effet des activités du Contrôle des finances	29
7	Grand Conseil, commissions de surveillance, Conseil-exécutif et Direction administrative de la magistrature	30
8	Qui sommes-nous ?	32
Annexes		
I	Rapports de révision concernant tout le canton	36
II	Rapports concernant des établissements cantonaux	43
III	Rapports concernant des mandats de révision	45

1

En bref

En 2024, le Contrôle des finances a procédé à plusieurs révisions des comptes annuels auprès du canton, d'établissements et de mandats. Des audits de surveillance financière sont réalisés au sein de l'administration cantonale et auprès des bénéficiaires de subventions cantonales. Au total, 137 rapports de révision ont été élaborés. Les audits de surveillance financière ont porté avant tout sur le respect des processus en matière de flux financiers et de gestion du personnel ainsi que sur l'évaluation de la pertinence des contrôles mis en œuvre, qu'il a fallu optimiser dans le contexte de l'introduction de SAP au 1^{er} janvier 2023 et adapter aux nouvelles structures (centres de services partagés). Dans le domaine des soins ambulatoires, le Contrôle des finances a vérifié les processus relatifs aux contributions et à la surveillance ainsi que l'utilisation correcte moyens par différents services de maintien à domicile. À mesure que la numérisation progresse, elle entraîne automatiquement un risque accru pour la protection et la sécurité des données. Les spécialistes de l'audit informatique ont procédé à cet égard à différentes vérifications aussi bien sur le plan des structures et de projets de numérisation que sur celui de la sécurité technique. Hormis les révisions projets dans le domaine du bâtiment et du génie civil, les spécialistes en audit de la construction ont réalisé des révisions transversales et de processus d'importance supérieure et identifié des potentiels d'optimisation.

137 rapports de révision 2024



En moyenne, le Contrôle des finances comptait 21,8 EPT, contre 24 prévus au plan des postes. La fluctuation du personnel est restée dans la norme. En raison de la pénurie de personnel qualifié, les postes vacants n'ont été repourvus qu'avec des retards. En prévision du départ à la retraite du chef du Contrôle des finances au 31 décembre 2025, son poste a été mis au concours en septembre 2024. Lors de la session de juin 2025, le Comité Contrôle des finances proposera une successeure ou un successeur au Grand Conseil.

2

Thèmes principaux

Site hospitalier de Zweisimmen

Alerté par les articles de la presse dominicale du 24 mars 2024 à propos du site hospitalier de Zweisimmen, le Contrôle des finances a appris le transfert prévu de ce site au groupe Medaxo. Le Contrôle des finances a analysé et évalué l'arrêt du Conseil-exécutif correspondant qu'il a reçu par la suite, annexes comprises, ainsi que d'autres informations de la DSSI. À la suite d'entretiens et d'un échange de courriers avec la DSSI, le Contrôle des finances a envoyé le 3 juin 2024 une lettre au Conseil-exécutif pour l'informer de ses réserves relatives au non-respect des prescriptions légales ainsi qu'aux risques financiers concernant la rentabilité. Contacté par un média, le Contrôle des finances a lancé une procédure au sens de l'article 27 LCCF. Après avoir consulté le Conseil-exécutif et la Commission des finances, et après avoir recueilli les prises de position du groupe Medaxo et de Spital STS AG, le Contrôle des finances a publié le 27 juin 2024 les lettres qu'il avait envoyées au Conseil-exécutif et à la Spital STS AG, après les avoir partiellement caviardées.

La pression exercée par la DSSI a poussé la majorité des membres du conseil d'administration de Spital STS AG à ne pas se représenter. Début juillet, le nouveau conseil d'administration a annoncé qu'il entendait maintenir au moins pour la saison d'hiver 2024/2025 le site de Zweisimmen en tant qu'hôpital d'urgence stationnaire. Il est prévu d'élaborer un programme d'exploitation et de le présenter en 2025. Après le rejet par la DSSI des demandes de soutien financier supplémentaire soumises par l'ancien conseil d'administration, on ignore encore de quelle manière la nouvelle direction de l'hôpital entend faire face aux pertes d'exploitation à prévoir.

Confirmation du droit de révision auprès de l'Intendance des impôts

En 2023, à la suite d'un constat d'importance élevée établi par le Contrôle des finances, la Direction des finances a mandaté une enquête administrative sur l'Intendance des impôts. En mai 2024, les résultats de cette enquête ont été présentés à la Commission des finances et au Contrôle des finances. L'expert mandaté par la Direction des finances a contesté l'évaluation faite par le Contrôle des finances.

Le Contrôle des finances et la Commission des finances ont émis des doutes quant à la crédibilité et à l'exactitude de cette expertise. La Commission des finances a mandaté trois experts de renom pour l'élaboration d'un second avis de droit. Le 12 décembre 2024, le document en question a été remis au Contrôle des finances. Il confirme en tous points la qualité élevée et la fiabilité des travaux du Contrôle des finances et critique sans ambiguïté l'expertise réalisée dans le cadre de l'enquête administrative ainsi que les démarches et l'attitude de l'Intendance des impôts dans cette affaire. Il constate par ailleurs l'illégalité du refus de l'Intendance des impôts de collaborer avec le Contrôle des finances. Les experts confirment par ailleurs le droit du Contrôle des finances à procéder à des vérifications

sur des dossiers fiscaux spécifiques, droit que l'Intendance des impôts avait remis en question.

Révision auprès de BLS SA

Après le jugement du Tribunal administratif du 25 janvier 2023 obligeant BLS SA à accorder au Contrôle des finances le droit de consulter les dossiers relatifs à l'utilisation des moyens issus des indemnités pour le trafic régional, le Contrôle des finances a procédé en 2024 à une révision. Il a constaté à cette occasion que BLS SA avait mis en œuvre un grand nombre d'améliorations depuis que le « scandale des subventions » avait été rendu public. Dans l'ensemble, la révision du domaine du calcul des coûts a laissé une impression positive. BLS SA a réservé un accueil favorable aux recommandations du Contrôle des finances relatives aux possibilités d'optimisation supplémentaires, et les a partiellement déjà mises en œuvre. Dans le contexte de la révision, le Contrôle des finances a constaté que BLS SA avait en partie sciemment violé l'obligation de publier les indemnités versées aux membres de la direction de l'entreprise lors des exercices 2020 et 2021.

Différents jugements confirment la qualité du travail du Contrôle des finances

En 2017, sur mandat de la Commission de gestion, le Contrôle des finances a réalisé un mandat de contrôle extraordinaire portant sur le secteur du gravier et des décharges. En 2017, le secteur du gravier et les politiciennes et politiciens proches du milieu ont rejeté avec fermeté les risques et préoccupations exprimées par le Contrôle des finances concernant les prix abusifs et les ententes. Au troisième trimestre 2024, la COMCO a infligé à l'entreprise KAGA une amende de 5 millions de francs. Il s'agit là de la troisième sanction contre le secteur du gravier dans le canton de Berne depuis le mandat de contrôle extraordinaire.

En 2022, lors de la révision des indemnités pour pertes dues au COVID-19 dans le secteur de la culture, le Contrôle des finances a constaté que l'entreprise Gurtenfestival AG avait obtenu une indemnité trop élevée, sur quoi celle-ci a formé un recours auprès du Tribunal administratif contre l'obligation de rembourser. Le 15 novembre 2024, le Tribunal administratif s'est rallié au point de vue du Contrôle des finances, précisant qu'« *il n'y a aucun motif de remettre en question les constats établis en la matière par le Contrôle des finances dans son rôle d'autorité spécialisée.* » (Original : « *Es besteht kein Anlass, an den diesbezüglichen Feststellungen der Finanzkontrolle als Fachbehörde zu zweifeln.* »)

Mandat de contrôle extraordinaire

À la demande de la Commission de gestion (CGes), le Contrôle des finances a réalisé un mandat de contrôle extraordinaire portant sur l'affaire de crédit concernant l'Association bernoise du tourisme pédestre. Le Contrôle des finances a constaté la qualité aussi bien des prestations fournies que de la collaboration entre le canton et l'Association bernoise du tourisme pédestre. Le rapport final avec les recommandations d'optimisation sera soumis à la Commission de gestion en janvier 2025.

3

Révisions des comptes annuels



Les révisions des comptes annuels par le Contrôle des finances englobent, outre les comptes annuels du canton, ceux de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), du Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP) ainsi que de 14 mandats. Les révisions des comptes annuels au 31 décembre 2023 auprès du canton et de ses établissements ont été effectuées conformément aux différentes dispositions légales ; elles ont suivi les normes suisses d'audit des états financiers (NACH) en vigueur. Pour les mandats, les révisions ont en général suivi la norme du contrôle restreint ou la norme suisse d'audit 910 (audit des états financiers).

Le Contrôle des finances a clôturé la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2023 avec la publication de son rapport du 20 mars 2024¹. Le Contrôle des finances a fait trois constats entraînant une modification de l'opinion d'audit (opinion d'audit avec réserve).

- Le non-prélèvement de 160 millions de francs du Fonds de répartition des bénéfices de la BNS constitue une divergence d'examen d'importance élevée et a influencé la perception de la situation des recettes dans les comptes annuels au 31 décembre 2023. En prélevant le montant de 160 millions de francs, le canton aurait enregistré un bénéfice de 146.7 millions de francs au lieu d'une perte de -13.3 millions de francs.
- En raison des flux de valeurs parfois impossibles à retracer entre SAP HCM et SAP FI/CO, le Contrôle des finances n'a pas été en mesure d'évaluer si les charges de personnel avaient été présentées de manière correcte et exhaustive dans la comptabilité financière. De même,

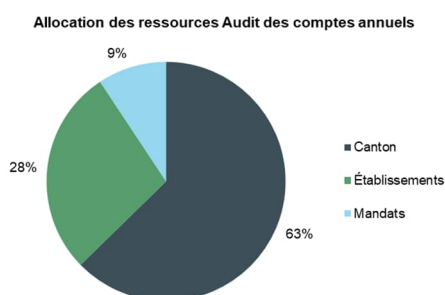
¹ L'opinion d'audit du Contrôle des finances est publiée dans le volume 1 du rapport de gestion 2023 du canton.

la fiabilité des produits et des groupes de produits n'a pu être évaluée que partiellement. Étant donné le volume et la complexité des transactions / indemnités, la structure de la comptabilité et du contrôle de gestion n'étaient pas adaptés aux flux de valeurs dans le domaine du personnel.

- Au niveau cantonal, les bilans, comptes de résultats et comptes d'investissements des offices ainsi que des financements spéciaux apparaissent dans le centre de profit. Toute une série de postes et soldes de différents centres de profit n'ont pas pu être justifiés. Par ailleurs, des écritures comptables difficiles à comprendre ont été constatées entre différents centres de profit d'une unité comptable. Le Contrôle des finances considère qu'il est problématique de passer les écritures comptables via les centres de profit dans le contexte de la gestion des moyens issus de jeux d'argent ; cette pratique augmente en effet le risque que la séparation requise par la loi fédérale sur les jeux d'argent entre les bénéfices nets issus de jeux d'argent et les comptes d'État ne soit pas garantie intégralement. Par conséquent, le Contrôle des finances n'a pas été en mesure de constater si des adaptations auraient été nécessaires dans les centres de profit et les financements spéciaux.

Nonobstant l'opinion d'audit avec réserve, le Contrôle des finances a recommandé l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023.

En vertu de la loi, le Contrôle des finances est le service de révision de l'Université, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone (HEP Berne). En mars 2024, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2023². Le Conseil-exécutif a reçu les rapports de révision du Contrôle des finances. Les rapports exhaustifs sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2023 ont fourni des informations détaillées sur les résultats des contrôles aux organes de direction des hautes écoles ainsi qu'à l'INC. Les différentes lois sur les hautes écoles prévoient l'obligation pour le Contrôle des finances d'évaluer le risque financier pour le canton de Berne. Depuis plusieurs années, la situation de la HEP Berne est tendue sur le plan financier et des recettes. Pour différents motifs, la HEP Berne a enregistré une nouvelle dégradation de son résultat dans ses comptes 2023, et une amélioration durable de la situation en matière de fonds propres semble difficile vu les circonstances actuelles. Il existe dès lors toujours un risque financier pour le canton en tant que propriétaire.



Près de deux tiers des ressources consacrées à l'audit des comptes annuels sont allouées aux comptes annuels du canton. La révision des comptes annuels des quatre établissements mobilise un peu moins d'un tiers des ressources.

² Les opinions d'audit du Contrôle des finances relatives aux trois hautes écoles ont été publiées dans leur rapport de gestion respectif.

4

Surveillance des finances

4.1

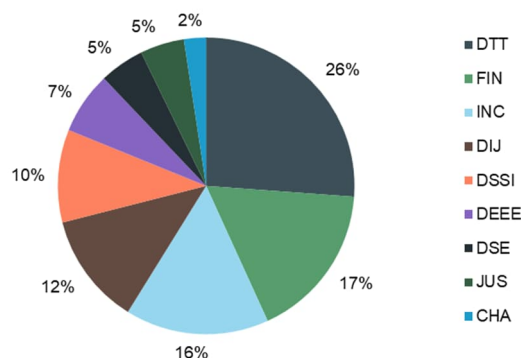
Généralités



La surveillance financière réalisée par le Contrôle des finances comprend le contrôle de la régularité, de la légalité et de l'efficacité économique de la mise en œuvre du budget des unités de l'administration cantonale, des autorités judiciaires et du Ministère public. Pour les organisations et personnes qui touchent des subventions ou d'autres prestations cantonales, la surveillance financière porte sur la régularité et la légalité de la gestion financière, ainsi que sur l'utilisation appropriée des moyens. S'agissant des organisations et des personnes auxquelles le canton a délégué des tâches publiques ou des organisations dans lesquelles le canton détient des participations, la surveillance financière ne fait que vérifier l'accomplissement des tâches de surveillance et de contrôle de gestion par les services cantonaux compétents. Le Contrôle des finances affecte environ 70 % de ses ressources en personnel aux audits de surveillance financière. La diversité des tâches propres à un canton, de la construction à la sécurité, en passant par la santé publique, l'économie, l'éducation, les finances et l'informatique, sans oublier les nombreux bénéficiaires de subventions dans les domaines les plus divers, rend les audits de surveillance

particulièrement intéressants, mais aussi exigeants. Les ressources affectées par Direction sont fonction du risque, du programme annuel d'audit ainsi que de la complexité et du volume des flux financiers au sein de chaque domaine.

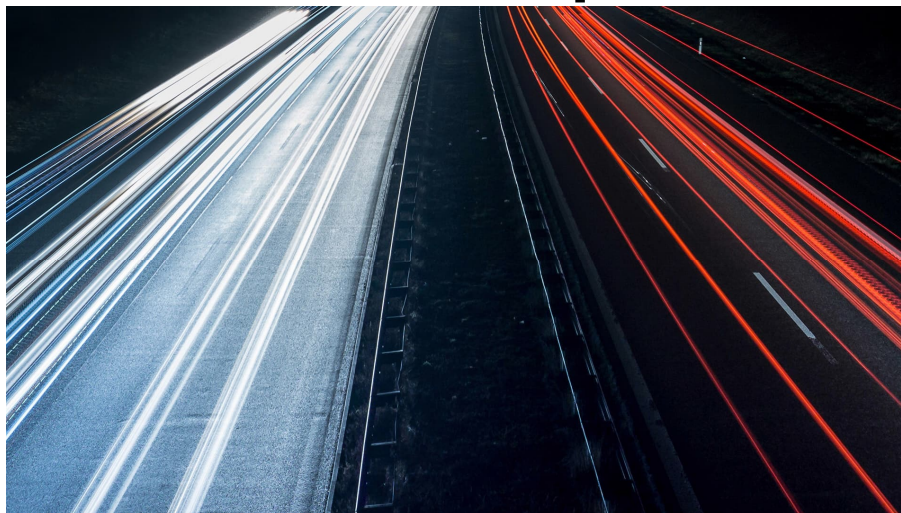
Allocation des ressources Audit de surveillance financière



4

Surveillance des finances

4.2

Direction des travaux publics et des transports

Chaque année, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) investit plusieurs centaines de millions de francs dans les infrastructures du bâtiment et du génie civil. En 2024, le Contrôle des finances a rédigé 19 rapports de révision à l'attention de la DTT. Outre les audits de surveillance financière, dont l'accent est placé sur les flux de valeurs, le Contrôle des finances a procédé à plusieurs révisions de projets de construction et de processus.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DTT.

Conservation des ouvrages (DTT-OPC)

Étant donné le résultat d'audits antérieurs, le Contrôle des finances a procédé à une révision du processus « Conservation des ouvrages » auprès de l'Office des ponts et chaussées (OPC). Il a constaté des progrès substantiels en ce qui concerne l'entretien durable de ces infrastructures critiques pour la sécurité (en particulier grâce à la mise à disposition de ressources financières et de personnel). Toutefois, le volume de projets mis en œuvre n'est pas encore suffisant. À court et à moyen terme, le nombre d'ouvrages (en particulier de ponts) à assainir risque encore d'augmenter au lieu de diminuer. Afin d'accélérer l'assainissement des constructions critiques en termes de sécurité et présentant des défauts, les responsables doivent accorder toute l'attention nécessaire à cette problématique, et des priorités doivent être définies.

Planification pluriannuelle et planification annuelle d'entretien (DTT-Office des immeubles et des constructions)

Le Contrôle des finances a procédé à une analyse des procédures, de l'organisation et des instruments destinés à identifier les besoins en ma-

tière d'entretien. Il s'est notamment penché sur le système d'incitation visant les utilisatrices et utilisateurs et de manière générale sur le rapport coût / bénéfice des mesures d'entretien. Dans l'ensemble, le résultat de l'analyse du Contrôle des finances est positif. Le Contrôle des finances a identifié un potentiel d'amélioration dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des données, qui permettrait de piloter les mesures d'entretien de manière encore plus ciblée. Le Contrôle des finances a également constaté que le système d'incitation actuel a tendance à accroître les attentes des utilisatrices et utilisateurs, ce qui entraîne des surcoûts.

Réfection de la Bützbergstrasse, de la St. Urbanstrasse et de la Ringstrasse à Langenthal (DTT-OPC)

Des projets d'assainissement d'une certaine ampleur ont été élaborés pour les routes cantonales dans l'agglomération de Langenthal. Le Contrôle des finances a procédé à une révision de l'assainissement de la Bützbergstrasse et de la St.-Urbanstrasse (1^e étape) ainsi que de la phase d'étude de projet en ce qui concerne l'assainissement de la Ringstrasse. Le Contrôle des finances considère que les projets d'assainissement étaient appropriés et qu'ils ont été réalisés dans les règles de l'art. Différents tronçons relevant auparavant de la commune de Langenthal n'ont été transférés que récemment sous la responsabilité du canton. Le Contrôle des finances avait recommandé à l'OPC de subordonner la reprise de routes à l'absence de nécessité d'assainissement sur les tronçons en question. En ce qui concerne l'assainissement de la Ringstrasse, non encore réalisé, le Contrôle des finances a suggéré, afin de réaliser des économies, de renoncer à l'application de normes non indispensables.

Rénovation complète de l'École d'arts visuels, Schänzlihalde 31, Berne (DTT, Office des immeubles et des constructions)

L'École d'arts visuels est une école professionnelle cantonale pour les métiers des arts appliqués et décoratifs. Son site principal, à la Schänzlihalde à Berne, est âgé d'environ 55 ans et doit faire l'objet d'une rénovation complète. Le Contrôle des finances a attiré l'attention sur différents risques et optimisations potentielles en lien avec les besoins, les coûts et donc aussi l'emploi rentable des fonds. Notamment en raison d'exigences de l'École, les coûts de la rénovation sont passés de 50 à 75 millions de francs, soit une augmentation de 50 %. S'ajoutent à cette somme des dépenses annuelles d'environ 5,5 millions de francs pour les bâtiments provisoires. Le Contrôle des finances a pointé l'absence d'instance chargée d'attirer l'attention sur le caractère superflu de certaines exigences. Par ailleurs, il conviendrait de fixer et de faire respecter plus systématiquement des plafonds de coûts. La facturation des loyers aux utilisatrices et utilisateurs aurait également pour effet d'atténuer les coûts. Le Contrôle des finances a exprimé l'avis que la décision d'utiliser le site de la Schänzlihalde pour les gymnases de Kirchenfeld et de Neufeld après sa rénovation risquait de se révéler plus coûteux à long terme en raison des coûts de location élevés de l'hébergement provisoire de l'École d'arts visuels au Bernapark à Deisswil. Enfin, le Contrôle des finances a soulevé des questions quant à la méthodologie utilisée par l'INC pour calculer le nombre de personnes qui fréquentent ces écoles.

Centre de police de Niederwangen : révision des constructions (DTT-OIC)

Le chantier du nouveau centre de police (Polizeizentrum Bern, PZB) a débuté au troisième trimestre 2023, pour un coût estimé actuellement à 370 millions de francs. Outre des retards liés au terrain, le Contrôle des finances a identifié un potentiel d'optimisation en ce qui concerne la planification des besoins. Il a par ailleurs attiré l'attention sur l'augmentation des coûts (100 millions de francs supplémentaires par rapport aux exigences du concours de projets) et le centre de calcul prévu au PZB. Le Contrôle des finances a eu l'occasion de formuler différentes recommandations concernant la mise en œuvre du projet.

4

Surveillance des finances

4.3

Direction de l'instruction publique et de la culture

En 2024, le Contrôle des finances a rédigé 16 rapports de révision pour la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). Les révisions ont eu lieu auprès des principaux Offices de la Direction ainsi qu'auprès de quatre écoles moyennes et écoles professionnelles. La révision annuelle du Fonds d'encouragement des activités culturelles, alimenté principalement par des moyens issus des jeux d'argent, a donné lieu à une réserve dans l'opinion d'audit (cf. section 4.7. relative au Fonds du sport et au Fonds de loterie).

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de l'INC.

École obligatoire spécialisée et prestations particulières d'encouragement et de protection destinée aux enfants et aux jeunes (INC-Office de l'école obligatoire et du conseil et DIJ-Office cantonal des mineurs)

Le Contrôle des finances a procédé à une révision auprès de l'INC, de la DIJ ainsi qu'auprès d'une bénéficiaire de subventions cantonales (Fondation Aarhus). La révision a porté sur les domaines de l'école obligatoire spécialisée et des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes. En 2023, le canton de Berne a versé à la Fondation Aarhus une rétribution d'environ 17 millions de francs pour ses prestations. Les révisions auprès des Offices se sont concentrées sur les processus d'octroi et de décompte de subventions ainsi que de flux de paiements. Mis à part quelques optimisations mineures, il convient en particulier de trouver une définition commune de l'infrastructure et d'en standardiser l'indemnisation : si l'Office cantonal des mineurs (OM) et l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) versent des indemnités pour le mobilier, l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) con-

sidère que celui-ci ne relève pas de l'infrastructure. Les différences concernant la définition et la portée du terme d'infrastructure sont synonymes de confusion et d'une charge de travail supplémentaire pour les bénéficiaires de subventions cantonales. En raison de la complexité des décomptes, les bénéficiaires risquent de ne pas les établir correctement. Du point de vue du Contrôle des finances et dans le but d'améliorer l'expérience pour la clientèle, il est souhaitable que les offices concernés élaborent des solutions communes et procèdent de manière concertée.

Musée d'histoire de Berne : contrôle des subventions cantonales (INC-Office de la culture)

Le Contrôle des finances a procédé à un audit de surveillance financière auprès de l'Office de la culture (OC) ainsi qu'à un contrôle des subventions cantonales auprès de la Fondation du Musée d'histoire de Berne (Bernisches Historisches Museum, BHM). À l'OC, l'audit s'est concentré sur la procédure d'octroi de subventions à l'exemple du cas du BHM ainsi que sur le respect des directives de gouvernance des entreprises publiques. Quant au contrôle des subventions cantonales allouées au BHM, il s'est focalisé sur l'évaluation de la régularité et de la légalité de la gestion financière ainsi que sur l'utilisation appropriée des moyens. Les opérations de révision menées au BHM ont abouti à une impression globale positive. Les tâches, compétences et responsabilités sont réglées par écrit et de manière claire. En ce qui concerne le controlling des participations, le Contrôle des finances a constaté des possibilités d'optimisation. Elle a recommandé une séparation entre le rôle de propriétaire et celui de commanditaire / d'instance chargée de la surveillance.

Étudiantes et étudiants bernois immatriculés dans une haute école extérieure au canton : procédure de subvention (INC-OENS)

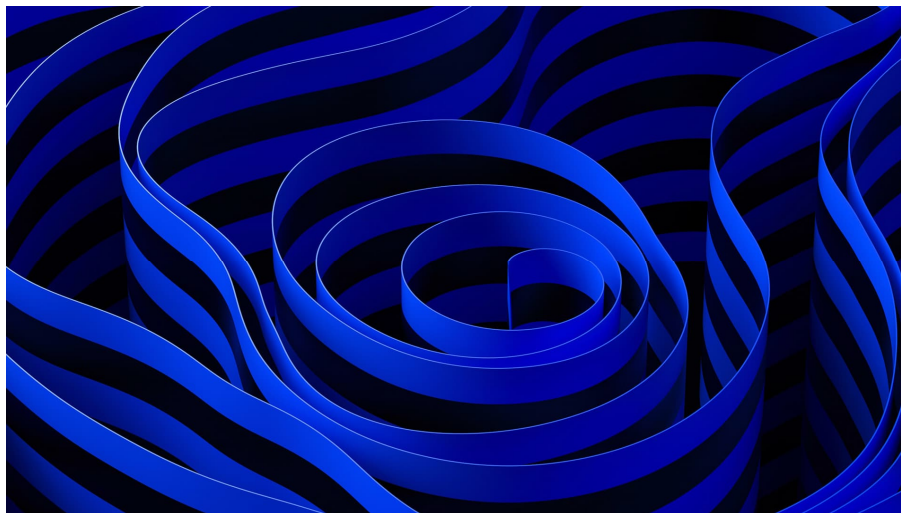
L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) assume les tâches cantonales dans le domaine des hautes écoles. En 2023, le canton de Berne a versé des contributions de 34 millions de francs à d'autres cantons universitaires et de 50 millions de francs à des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons pour les étudiantes et étudiants originaires du canton de Berne.

Le Contrôle des finances a examiné le processus de décompte de l'OENS ainsi que les contrôles mis en œuvre. Dans le domaine des universités, la centralisation entraîne pour l'OENS une certaine dépendance de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Malgré cela, le Contrôle des finances est d'avis que les informations disponibles sont suffisantes pour renforcer l'efficacité et l'efficience des contrôles de la part de l'OENS. En raison de son traitement décentralisé, le décompte des contributions versées aux hautes écoles spécialisées entraîne une charge de travail importante avec des reports manuels. Il convient de soutenir les démarches entreprises au niveau de la CDIP en matière de numérisation, d'uniformisation et de simplification du processus.

4

Surveillance des finances

4.4

Direction de l'intérieur et de la justice

La Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) dispose d'une offre de prestations très variée ; l'activité de révision du Contrôle des finances s'en trouve également diversifiée. Outre le versement des réductions de primes-maladie et des prestations complémentaires qui fait chaque année l'objet d'un contrôle auprès de l'Office des assurances sociales, le Contrôle des finances audite chaque année à tour de rôle les différents services de l'administration centrale et de l'administration décentralisée. En 2024, le Contrôle des finances a établi 10 rapports de révision à l'attention de la DIJ.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DIJ.

Révision de plans d'aménagement locaux (DIJ-OACOT)

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) est notamment compétent pour les révisions de plans d'aménagement locaux. Différents facteurs externes et internes ont retardé le traitement des dossiers, ce qui a suscité le mécontentement des communes concernées. Le Contrôle des finances a constaté que les mesures prises afin de raccourcir les procédures d'édiction des plans avaient porté leurs fruits. Toutefois, le nombre d'affaires finalisées est resté inférieur à celui des nouvelles entrées, ce qui a un impact négatif sur le nombre de dossiers en suspens, les délais et la satisfaction des usagers et des usagères. Le Contrôle des finances a attiré l'attention sur les risques et les optimisations potentielles dans le domaine du traitement électronique des affaires.

Audit des services de révision (DIJ-APEA)

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) est chargée par la loi d'assurer la protection des enfants et des adultes menacés. L'APEA

intervient toujours lorsque la famille ou d'autres offres ne sont plus en mesure d'offrir le soutien nécessaire. Elle fait le point sur la situation, prend des décisions et peut ordonner des mesures de protection et en surveiller l'application. La révision 2024 a eu lieu sur les sites de l'APEA du Seeland, de l'APEA de l'Emmental et de l'APEA du Mittelland septentrional. Créée il y a plus de 10 ans, l'APEA a acquis de l'expérience concernant l'application de la législation et optimisé ses processus, qu'elle a aussi en partie harmonisés. En revanche, la structure de l'APEA en tant qu'organisation n'a pas connu de changement ou d'adaptation substantielle : il existe toujours, pour chacune des onze APEA d'arrondissement, un secrétariat de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte doté d'un service socio-juridique, d'une chancellerie et d'un service de révision. Le Contrôle des finances a constaté que ce mode d'organisation laissait beaucoup de marge de manœuvre pour la gestion des processus et leur individualisation, malgré des processus clés en principe communs à l'ensemble des sites. Malgré la charge croissante qui pèse sur l'APEA en raison des tâches supplémentaires qui lui sont confiées et l'augmentation des besoins en ressources que cela implique, il conviendrait d'examiner de manière approfondie les économies réalisables grâce à une démarche de standardisation et de centralisation.

Caisse de compensation du canton de Berne (CCB) – mise en œuvre des modifications concernant les prestations complémentaires

Établissement de droit public autonome, la Caisse de compensation du canton de Berne a pour mission d'exécuter les tâches dans le domaine de l'AVS, des allocations familiales et des prestations complémentaires (PC). Parmi les tâches qui lui sont confiées par le canton de Berne figure notamment le calcul des montants de prestations complémentaires à l'AVS/AI ainsi que leur versement. Une réforme des PC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. En vertu du droit transitoire, la réforme n'est applicable que depuis le 1^{er} janvier 2024 dans les cas où elle entraîne une réduction des prestations. En 2023, la CCB a reçu de la Confédération, du canton et des communes quelque 936 millions de francs au titre de l'octroi de prestations complémentaires. Dans un audit réalisé en parallèle et en collaboration notamment avec le Contrôle des finances du canton de Berne et de deux autres cantons, le contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si la réforme des PC était correctement appliquée. L'impression globale qui s'est dégagée de cet audit était positive. La CCB est parvenue à mettre en œuvre correctement les changements prévus par la réforme. Les contrôles aléatoires du Contrôle des finances du canton de Berne concernant les décisions de prestations complémentaires rendues par la CCB n'ont pas révélé d'erreur systématique.

4

Surveillance des finances

4.5

Direction des finances



En 2024, le Contrôle des finances a établi 19 rapports de révision à l'attention de la Direction des finances (FIN). Les révisions ont été réalisées auprès de l'Intendance des impôts (ICI), de l'Administration des finances (AF), de l'Office du personnel (OP) ainsi que de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). La révision consacrée à la numérisation (voir ch. 4.9) a elle aussi permis de se pencher sur l'OIO.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la FIN :

Exploitation du CCoE SAP (FIN-AF)

Le nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) SAP CTBE est entré en service début 2023. Son bon fonctionnement est assuré par le centre d'expertise client (CCoE SAP CTBE). Cette organisation a fait ses preuves ; elle est en mesure d'assurer le bon fonctionnement de SAP. Le Contrôle des finances a identifié différents domaines où des mesures sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'organisation interne ainsi que le nombre relativement élevé de prestataires externes et le potentiel d'économie qui en découle. Le Contrôle des finances a également émis des recommandations ponctuelles pour l'amélioration de la sécurité de l'information.

Test d'intrusion dans TaxMe online PP (FIN-ICI)

Dans le cadre de ses efforts en faveur de la sécurité de l'information et d'identification et d'élimination des risques et des points faibles dans les systèmes TIC cantonaux, le Contrôle des finances procède à des tests de sécurité techniques. En mai 2024, il a organisé, en collaboration avec un partenaire externe, un test d'intrusion dans l'application « TaxMe Online » pour les personnes physiques (PP) de l'Intendance des impôts. Ce test a donné lieu à un total de 11 constats. Le Contrôle des finances est parvenu à la conclusion que les déficiences ne sont pas hautement critiques et que

l'application TaxMe online PP est globalement protégée de manière appropriée. Les constats identifient cependant des domaines où des mesures sont nécessaires ainsi que des optimisations potentielles ; l'Intendance des impôts entreprend des démarches pour remédier à la situation.

Gestion de l'architecture (FIN-OIO)

La création d'une gestion de l'architecture ainsi que d'une architecture d'entreprise cohérente constitue un élément central du bon fonctionnement des outils informatiques et de leur efficacité. Le Contrôle des finances a procédé à une révision de ce domaine important. Parmi les points positifs, il faut relever l'existence d'un organe de gestion de l'architecture (d'entreprise), dont les membres ont fait preuve d'un engagement remarquable. Toutefois, ce constat est encore insuffisamment suivi d'effets, notamment en raison du peu de compétences dont est doté l'organe en question. L'organisation hétérogène de l'informatique à l'administration cantonale entrave les efforts de standardisation. Le portefeuille d'applications reste touffu et difficilement pénétrable. La consolidation des services à l'intérieur de SAP voulue dans le cadre de l'introduction de celui-ci ne s'est guère encore matérialisée.

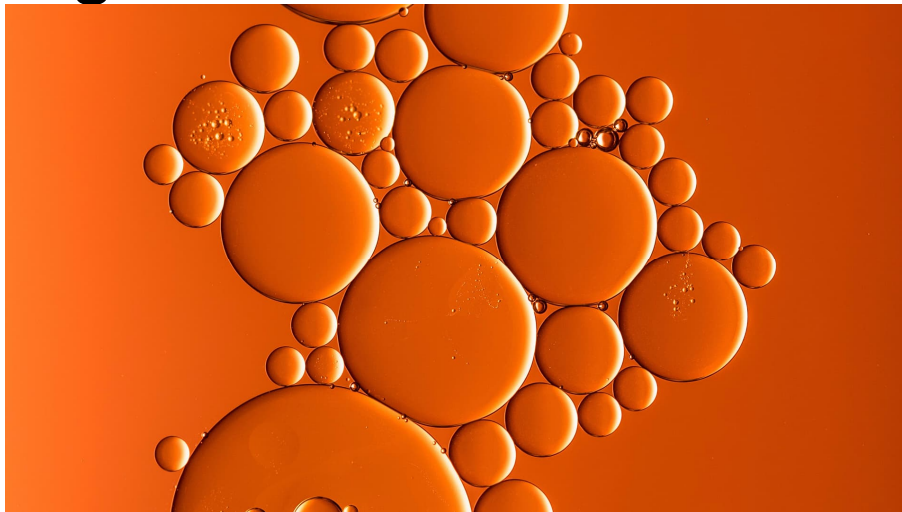
Impôts sur les successions et sur les donations, rappels d'impôts et impôts répressifs (FIN-ICI)

Le Contrôle des finances a constaté le soin avec lequel l'Intendance des impôts s'acquitte des tâches qui lui sont confiées. De l'avis du Contrôle des finances, le nouveau système de contrôle interne dans le domaine financier est tel que les objectifs fixés devraient être atteints. Comme dans d'autres services de l'Intendance des impôts, les progrès en matière de numérisation permettraient de tirer davantage parti des gains d'efficacité potentiels dans les domaines des impôts sur les successions et sur les donations, des rappels d'impôts et des impôts répressifs. Par ailleurs, la révision a montré que l'application des émoluments pouvait être optimisée dans tous les domaines examinés, en particulier dans celui des dénonciations spontanées non punissables.

4

Surveillance des finances

4.6

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

En 2024, le Contrôle des finances a rédigé douze rapports de révision concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). L'activité de révision auprès de l'Office de la santé (ODS) s'est concentrée sur les soins ambulatoires. Au sein de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS), le Contrôle des finances a procédé à une révision dans le domaine des personnes réfugiées ainsi que dans celui de la mise en œuvre de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand).

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DSSI :

Soins ambulatoires prodigués par des services de maintien à domicile (DSSI-ODS)

Le Contrôle des finances a évalué le processus appliqué par l'Office de la santé pour la rétribution des soins ambulatoires et vérifié auprès de trois organisations de maintien à domicile l'utilisation correcte des subventions accordées par les pouvoirs publics. Les révisions réalisées auprès des organisations de maintien à domicile ont systématiquement donné une impression positive et n'ont identifié qu'un faible potentiel d'optimisation.

En revanche, un certain potentiel a été constaté en la matière à l'Office de la santé sur le plan formel ainsi que dans le domaine du calcul des coûts normatifs. L'augmentation annuelle des coûts des soins ambulatoires et l'absence d'adaptation dans la loi de la part assumée par les assurances-maladies ne cessent de faire augmenter les frais résiduels à la charge des cantons. Cette situation pourrait aller à l'encontre de l'objectif politique sous-tendant la répartition des coûts entre caisses-maladie et cantons. Par ailleurs, une analyse du Contrôle des finances a identifié un potentiel

d'économie pour le canton dans le domaine de la rémunération des proches aidants.

Division Intégration, asile et aide sociale de l'OIAS (DSSI-OIAS)

Dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées, l'OIAS verse chaque année quelque 320 millions de francs mis à disposition par le canton et la Confédération. Quand bien même sa part ne s'élève qu'à 16 millions de francs, le canton est responsable du respect des bases légales applicables à l'ensemble de ces fonds. La dernière révision du Contrôle des finances a notamment identifié des optimisations potentielles au niveau du système de contrôle interne (SCI) et de la surveillance du domaine de l'asile et des personnes réfugiées. L'OIAS déploie des efforts considérables pour s'assurer que les contrôles dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées soient améliorés. Les travaux correspondants ont été lancés. D'ici à la mise en œuvre des modifications, il existe un risque accru que les organisations partenaires profitent aux dépens du canton des lacunes concernant les contrôles. Par ailleurs, il n'est pas exclu que les problèmes actuels persistent pendant une durée prolongée, par exemple en cas de nouvelles crises ou en raison du manque de ressources en personnel. Le canton s'expose ici à un risque pour ses finances et sa réputation.

Révision du projet de nouveau système de gestion des cas (DSSI-OIAS)

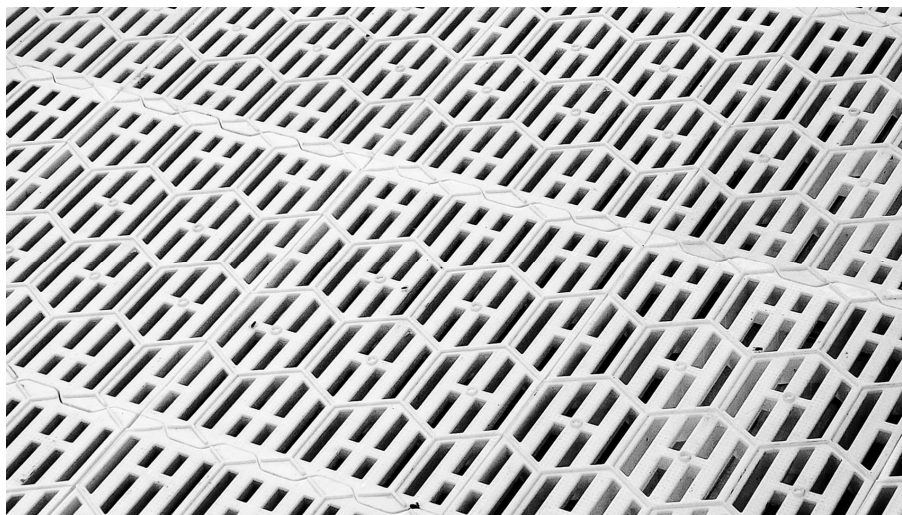
À la demande de la DSSI, le Contrôle des finances a procédé à un audit de surveillance financière supplémentaire relatif au développement / à l'introduction du « nouveau système de gestion des cas pour l'aide sociale » (Neues Fallführungssystem Sozialhilfe, NFFS), axé sur la conduite du programme et du projet ainsi que sur l'état actuel d'avancement du programme. En 2023 déjà, le Contrôle des finances avait procédé à une révision du programme NFFS. Pour le Contrôle des finances, l'audit de 2024 confirme dans l'ensemble les résultats de la révision de l'année précédente. La conduite du programme et du projet a laissé une impression globalement positive. Ces 18 derniers mois, le programme a enregistré des avancées et des progrès significatifs. Par ailleurs, les responsables ont jusqu'à présent bien géré les risques. Toutefois, ceux-ci n'ont pas décliné, et une grande partie d'entre eux pourraient le cas échéant se matérialiser en 2025/2026. Avec la finalisation de la première version, son introduction auprès des différents services sociaux et le développement en parallèle des versions ultérieures, le calendrier est très ambitieux. Le désenchevêtrement et la priorisation des différentes fonctionnalités à ajouter ainsi qu'une planification davantage fondée sur des scénarios auraient pour effet une amélioration supplémentaire de la gestion des risques. Le Contrôle des finances a également émis des recommandations pour un soutien plus efficace aux services sociaux communaux lors de l'introduction du nouveau système.

4

Surveillance des finances

4.7

Direction de la sécurité



En 2024, le Contrôle des finances a établi neuf rapports de révision à l'attention de la Direction de la sécurité (DSE). Trois rapports ont été élaborés dans le contexte de la révision du fonds de loterie et du fonds du sport. Le Contrôle des finances a également procédé à des révisions auprès de la police cantonale (POCA) et de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN).

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DSE :

Centre de calcul de la police cantonale (DSE-POCA)

Bedag Informatique SA assure le fonctionnement de toutes les applications du canton dans son centre de calcul. La poca, qui dispose de son propre centre de calcul, fait exception à cette règle. Toutefois, l'exploitation d'un centre de calcul ne fait pas partie de la mission première de la poca.

Dans le cadre d'une révision menée conjointement avec l'Autorité de surveillance de la protection des données, le Contrôle des finances a exprimé des réserves quant à l'infrastructure utilisée pour le centre de calcul et à la résilience face aux pannes. Outre une recommandation concernant des déficiences à éliminer immédiatement, il a énoncé des propositions relatives à la construction du nouveau centre de calcul (ou autrement dit, du déménagement de l'ancien centre) dans le nouveau centre de police (cf. section 4.2)

Relevé et facturation des prestations dans le domaine de la navigation (DSE-OCRN)

La révision auprès de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) s'est concentrée sur le recouvrement des impôts sur les bateaux, sur les inspections de bateaux, les examens de conductrice et de conducteur de bateau et la location de places d'amarrage. L'impression que cette révision a permis de dégager des processus et des contrôles est positive.

Le Contrôle des finances a notamment émis des recommandations sur le nombre élevé d'inspections de bateaux en suspens ainsi que sur le processus de recouvrement des émoluments liés à ces inspections ainsi qu'aux examens de conductrice et de conducteur de bateau.

Révisions du fonds de loterie et du fonds du sport (DSE-SG)

Comme le prescrit l'article 52 de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr), le Contrôle des finances vérifie la conformité de l'affectation des moyens provenant du Fonds de loterie à la législation sur la surveillance financière. Dans le cadre du mandat de révision, le Contrôle des finances a révisé les comptes annuels du Fonds de loterie et du Fonds du sport auprès de la DSE ainsi que du Fonds d'encouragement des activités culturelles à l'INC. Dans ses rapports relatifs aux comptes annuels de ces trois fonds au 31 décembre 2023 à l'attention du Grand Conseil, le Contrôle des finances a constaté que ces comptes étaient conformes, avec une réserve, aux lois cantonales. Malgré cette réserve, le Contrôle des finances a recommandé au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels, étant donné que les éventuelles anomalies ne sont selon lui pas de nature à modifier fondamentalement la perception globale de la situation qui se dégagent de ces comptes. Outre la révision des états financiers, le Contrôle des finances s'est livré à des vérifications aléatoires de dossiers de demandes sous l'angle du respect de la loi, de l'ordonnance et des directives. La très grande majorité des dossiers vérifiés étaient cohérents et leur documentation complète. Les subventions octroyées répondaient aux exigences des lois et ordonnances déterminantes. Les constats d'audit, autrement dit les éléments présentant un potentiel d'optimisation, étaient avant tout de nature formelle.

4

Surveillance des finances

4.8

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

En 2024, le Contrôle des finances a rédigé cinq rapports de révision à l'attention de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE). Celle-ci est chargée des domaines de l'économie, de la promotion économique, du tourisme, du travail, du chômage, de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, des affaires vétérinaires ainsi que de la sécurité alimentaire. Des contrôles ont été réalisés auprès de l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE), de l'Office de l'économie (OEC) ainsi que du Laboratoire cantonal (LC).

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la DEEE :

Secteur Promotion économique du canton de Berne (DEEE-PE BE)

Sur la base de l'évaluation des risques, les activités d'audit du Contrôle des finances auprès de l'Office de l'économie (OEC) se sont concentrées sur les subventions accordées aux entreprises privées, les ventes de terrains à des fins de promotion économique, les taxes d'hébergement, les biens, services et marchandises, le personnel ainsi que le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura. La subvention d'investissement pour la nouvelle halle des fêtes de Berne (Neue Festhalle Bern) a également fait l'objet d'une révision. L'impression globale qui s'est dégagée de ces révisions est positive.

En vertu de la loi sur le développement de l'économie, l'OEC sert d'intermédiaire pour l'acquisition par des entreprises de terrains appartenant au canton. Lors de ses démarches visant à obtenir les mandats d'intermédiaire et des négociations avec les acheteuses et acheteurs potentiels,

l'OEC s'appuie exclusivement, en ce qui concerne l'évaluation des immeubles, sur les expertises de l'Intendance des impôts, qui remontent parfois à plusieurs années. Le Contrôle des finances a recommandé à l'OEC de renoncer à la vente de terrains au bénéfice de leur mise à disposition en droit de superficie. L'OEC prévoit une révision en profondeur du processus correspondant et entend tenir compte des recommandations du Contrôle des finances à cette occasion.

Laboratoire cantonal (DEEE-LC)

Le Laboratoire cantonal (LC) exécute la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels ainsi que les directives cantonales qui s'y rapportent. Il est chargé de contrôler les denrées alimentaires, les entreprises du secteur alimentaire, les objets usuels, les produits cosmétiques et les jouets, ainsi que l'eau de baignade et l'eau potable. Guidé par une analyse des risques, le Contrôle des finances a focalisé ses révisions sur le contrôle des denrées alimentaires, le relevé et la facturation des prestations, la concertation aux interfaces ainsi que le personnel et les finances. Le volume des contrôles réalisés par le Laboratoire cantonal (laboratoire et inspections) est considérable. Le Contrôle des finances a obtenu une impression favorable des prestations du LC. Les améliorations qu'il a pu lui suggérer concernent le système de contrôle interne ainsi que la vérification périodique des émoluments.

Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie (DEEE-OEE)

La révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle contribue de manière décisive à la réalisation des objectifs de la stratégie énergétique cantonale et de l'accord international de 2015 sur le climat. La LCEn privilégie à cet effet les incitations plutôt que les prescriptions. Les mesures qu'elle définit visent différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂ et accroître le recours aux énergies renouvelables. Le Contrôle des finances a réalisé une analyse des risques sur la base de laquelle il a axé ses activités de révision sur les subventions d'encouragement au sens de la loi cantonale sur l'énergie et sur l'application informatique SUBENE utilisée dans ce contexte. En 2023, l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a traité un total de 6818 demandes. Les flux financiers et les décomptes impliquant la Confédération sont complexes et fréquemment source d'erreurs. Le Contrôle des finances a présenté à l'OEE différentes possibilités d'optimisation relatives au système de contrôle interne, à la méthodologie de comptabilisation, aux régularisations ainsi qu'à la documentation devant être fournie par les personnes auteurs de demandes. Le traitement des subventions d'encouragement à l'aide de SUBENE présente des déficiences sur le plan de l'organisation et des processus. Le personnel de l'OEE fournit un travail de qualité dans un contexte exigeant.

4

Surveillance des finances

4.9

Chancellerie d'État



En raison du manque de ressources au Contrôle des finances, l'audit de surveillance financière prévu auprès de la Chancellerie d'État a dû être repoussé à 2025. Le Contrôle des finances a en revanche procédé à une révision transversale centrée sur le projet de numérisation. Que ce soit sur le plan de la responsabilité stratégique globale en matière de numérisation au sein de l'administration cantonale ou en lien avec le projet Portail et services numériques, la Chancellerie d'État, et plus spécifiquement son Secrétariat à l'administration numérique (SAN), étaient directement concernées par cette révision.

Audit de la numérisation (FIN-OIO, DIJ-OACOT, DSE-OCRN, CHA-SAN)

Le Contrôle des finances a procédé auprès de différentes Directions à une révision axée sur la transition numérique. Cette révision s'appuie sur l'audit de la numérisation de 2023, qui a examiné en priorité les structures et les conditions cadres générales. La révision de 2024 a en revanche surtout concerné certains projets importants figurant dans le portefeuille de projets de numérisation.

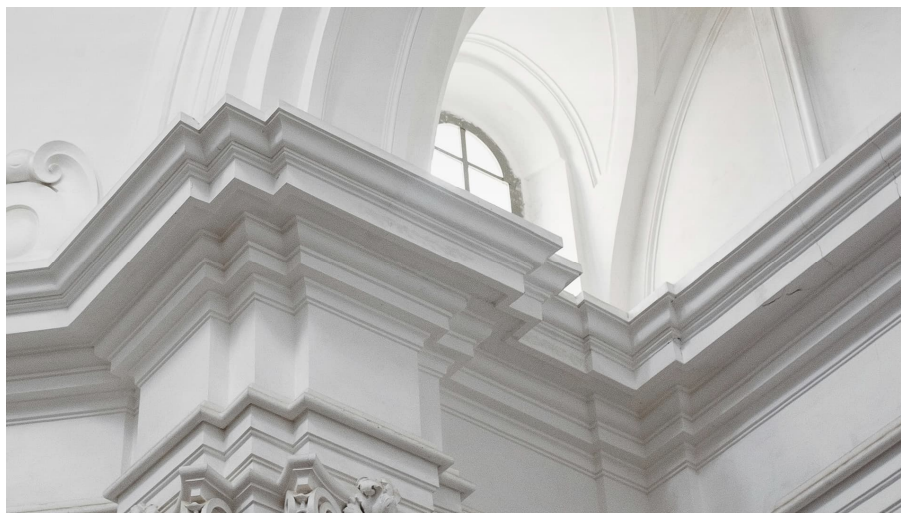
Dans ce cadre, le Contrôle des finances a notamment identifié un potentiel d'optimisation concernant certains aspects importants du cadre légal (loi sur la procédure et la juridiction administratives) ou une durée excessive de certains projets et un manque d'orientation client. Il conviendrait d'améliorer les objectifs et l'organisation / les structures en matière de numérisation.

4

Surveillance des finances

4.10

Justice



La Justice (JUS) regroupe les juridictions civile et pénale, la juridiction administrative et le Ministère public. L'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature est notamment responsable des processus financiers d'ordre supérieur. En 2024, le Contrôle des finances a rédigé cinq rapports de révision à l'attention de la JUS.

À titre d'illustration, voici un aperçu de quelques contrôles menés auprès de la JUS :

Ministère public des mineurs Emmental-Haute Argovie (JUS-MP)

Le Contrôle des finances a procédé à un audit de surveillance financière auprès du Ministère public des mineurs portant sur la facturation des amendes, des émoluments et des contributions d'entretien ainsi que les disponibilités et l'administration du personnel. Dans l'ensemble, les audits du Contrôle des finances concluent que la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes est assurée. L'impression qui ressort de la mise en œuvre du budget est positive. Des optimisations sont possibles en ce qui concerne le respect du délai de vérification des contributions d'entretien ainsi que la gestion des débiteurs.

Encaissement des amendes (JUS-DM)

Depuis le passage à SAP le 1^{er} janvier 2023, différents processus du Bureau d'encaissement des amendes de l'État-major des ressources ne fonctionnent plus automatiquement. Le risque existe que la prescription empêche le recouvrement de nombreuses amendes ou peines pécuniaires exécutoires à la suite de l'interruption du processus à l'État-major des ressources ou dans d'autres unités administratives situées en aval (Intendances des impôts ou Office de l'exécution judiciaire). En 2024, le Contrôle des finances a procédé à une nouvelle révision des risques et de l'état d'avancement des travaux. Le Contrôle des finances est parvenu à

la conclusion que l'engagement considérable dont font preuve les collaboratrices et collaborateurs de l'État-major des ressources permet d'éviter les retards en ce qui concerne les tâches quotidiennes, soit l'attribution des montants encaissés et les procédures de rappel. Toutefois, d'autres améliorations prévues n'ont pas encore été concrétisées. Le soutien apporté par le système doit toujours être qualifié d'insuffisant. De nombreuses années risquent de s'écouler avant que les mesures envisagées pour une solution durable soient appliquées. Le Contrôle des finances identifie un risque important de voir des personnes condamnées ou dont l'amende est entrée en force du jugement échapper à leur peine. Les risques qu'implique cette situation pour les finances et la réputation du canton de Berne doivent être considérés comme élevés.

5

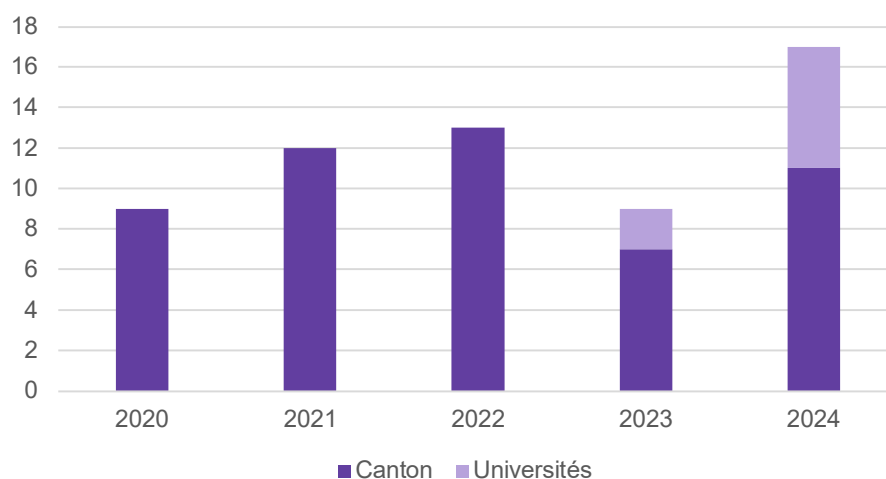
Enregistrement des irrégularités



Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les bases légales nécessaires pour que le Contrôle des finances puisse aussi être qualifié de service chargé d'enregistrer les irrégularités des établissements cantonaux ont été créées lors de la révision de la loi cantonale sur le contrôle des finances, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Contrôle des finances assume cette tâche pour chacune des trois hautes écoles cantonales (Université, Haute école spécialisée bernoise et Haute école pédagogique germanophone). Au quatrième trimestre, le Contrôle des finances a introduit un nouveau système de notification.

Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et des hautes écoles, et de réduire les risques dans le domaine financier. En 2024, le Service a enregistré 17 notifications.

Nombre de signalements



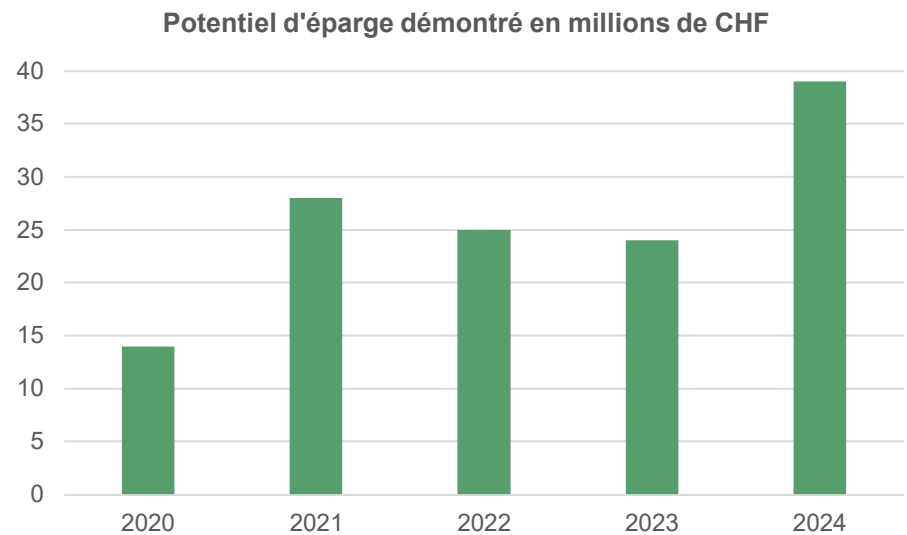
6

Effet des activités du Contrôle des finances

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – tant sur le plan qualitatif que quantitatif – dans un contrôle des effets. En 2024, les activités du Contrôle des finances ont déployé un effet élevé, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Au cours de l'année sous revue, divers jugements et expertises sont venus confirmer la qualité des travaux du Contrôle des finances dans son rôle d'autorité suprême de surveillance financière.

Le potentiel d'épargne estimé (réduction des dépenses ou recettes supplémentaires) se situe autour de 39 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes, ni les montants importants, non quantifiables de manière exhaustive, qui résultent des mesures d'amélioration.

Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les services responsables.



7

Grand Conseil, commissions de surveillance, Conseil-exécutif et Direction administrative de la magistrature

Mandat

Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances. Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière. Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

Grand Conseil

De pair avec le Conseil-exécutif (pouvoir exécutif), le Grand Conseil (pouvoir législatif) est investi du rôle de mandant du Contrôle des finances et d'organe d'élection de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances, et il est le destinataire de ses rapports. Le Contrôle des finances informe chaque année le Grand Conseil de ses activités au moyen du présent rapport. En outre, dans le cadre de sa révision des comptes annuels, le Contrôle des finances soumet chaque année au Grand Conseil une recommandation concernant l'approbation desdits comptes.

Comité Contrôle des finances

Le Comité Contrôle des finances se compose de la présidente ou du président de la Commission des finances et de la Commission de gestion, de la directrice ou du directeur des finances, d'un autre membre du Conseil-exécutif et de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances.

En 2024, il a siégé à quatre reprises. Outre un échange général d'informations sur des thèmes d'actualité, il a été question notamment des priorités des activités de révision en 2025, de la redéfinition et de l'attribution du mandat de service de révision externe (évaluation de la qualité et des prestations ainsi qu'évaluation finale) et de la mise au concours du poste de cheffe ou de chef du Contrôle des finances au 1^{er} janvier 2026, en raison du départ à la retraite du titulaire.

Commissions de surveillance

La Commission des finances et la Commission de gestion sont des partenaires importants du Contrôle des finances. La Commission des finances agit en qualité d'autorité de surveillance de la cheffe ou du chef du Contrôle des finances. Elle charge un service de révision externe de vérifier le compte spécial du Contrôle des finances. En outre, la présidente ou le président de la Commission des finances préside également le Comité Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trois mois la Commission des finances et la Commission de gestion des constats d'audit d'importance élevée, ainsi que la Commission de justice lorsque celle-ci est concernée. Au moins quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles à la Commission des finances et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Conseil-exécutif

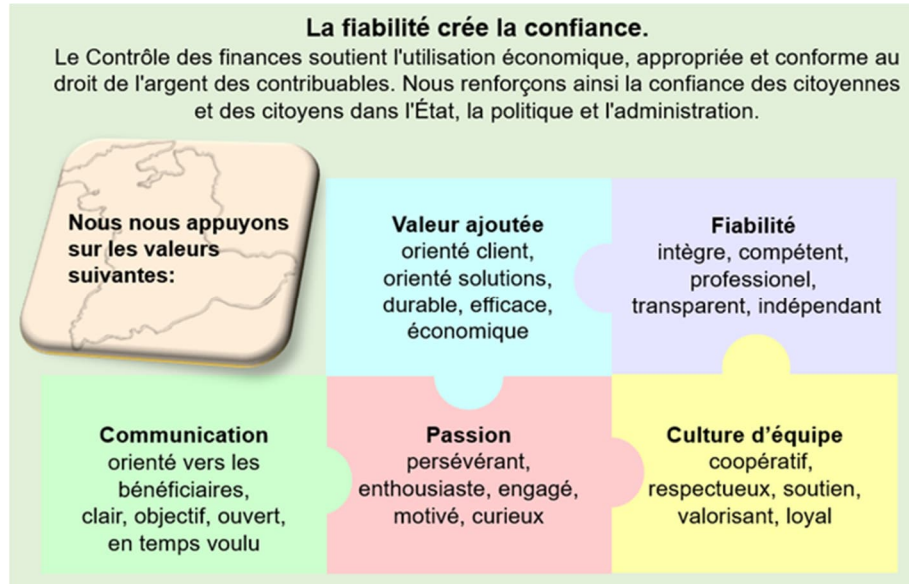
Le Contrôle des finances remet au Conseil-exécutif un rapport sur les résultats de la révision des comptes annuels, les résultats des contrôles extraordinaires mandatés par le Conseil-exécutif, de même que les constats d'audit d'importance élevée dans le cadre des rapports trimestriels. En plus des rapports écrits, le chef du Contrôle des finances rencontre le Conseil-exécutif une fois par trimestre pour lui présenter les résultats des contrôles d'importance élevée et répondre à d'éventuelles questions sur les contrôles réalisés ou les thématiques d'actualité. Outre les réunions trimestrielles avec le Conseil-exécutif et les échanges qui se déroulent deux fois par an avec chaque conseillère et conseiller d'État, des rencontres supplémentaires ont lieu, selon les besoins et les circonstances du moment, pour traiter de thématiques concrètes.

Direction de la magistrature

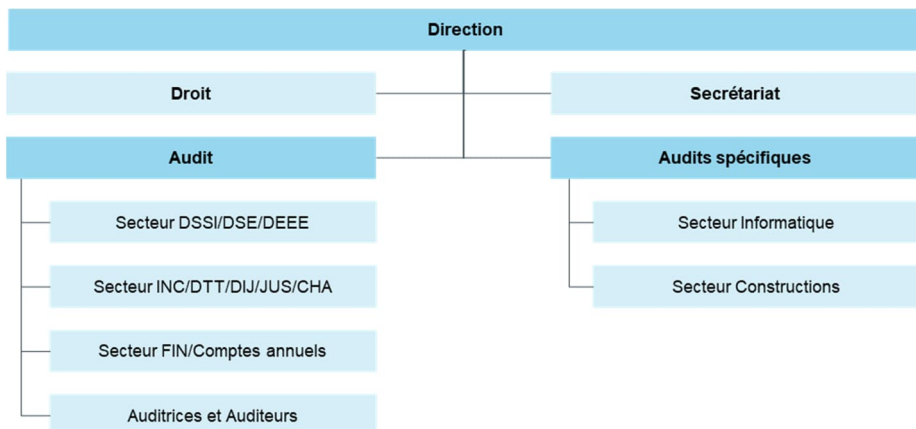
Le Contrôle des finances communique à la Direction de la magistrature et à la Commission de justice, pour autant que celles-ci soient concernées, les résultats de la révision des comptes annuels, les résultats des contrôles extraordinaires et les constats d'audit d'importance élevée dans le cadre des rapports trimestriels. Deux fois par an, un échange sur les révisions réalisées ou à venir a lieu avec la Direction administrative de la magistrature (présidente de la Cour suprême, président du Tribunal administratif et procureur général). La Direction administrative de la magistrature peut formuler ses attentes et souhaits dans le cadre de la planification des contrôles de l'année à venir.

8

Qui sommes-nous ?



La direction est composée du chef du Contrôle des finances, du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



Personnel

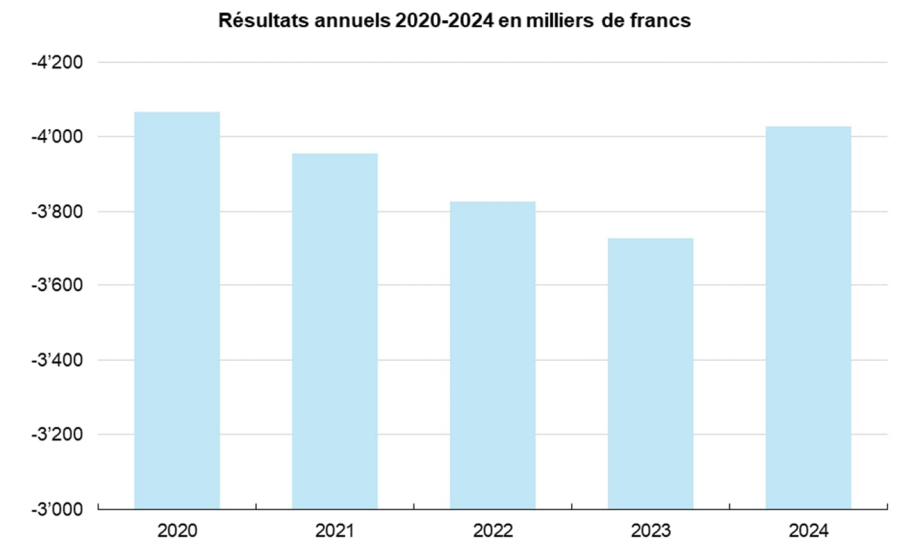
Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des expertes et experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administratrices et administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise et des professionnelles et professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Trois collaboratrices ou collaborateurs ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs

postes ont été repourvus après un bref délai et des personnes qualifiées y ont été affectées. En moyenne annuelle, 21,8 des 24 équivalents plein-temps autorisés étaient pourvus. Au 31 décembre 2024, neuf femmes et quinze hommes travaillaient au sein du Contrôle des finances. La part de femmes a donc atteint 37,5 %.

Finances

Comptes en milliers de francs	2024	2023
Charges de personnel	- 3837	- 3'639
Charges de biens et services	- 843	- 798
Total des charges	- 4'680	- 4'437
Total des revenus	653	710
Résultat annuel	- 4'027	- 3'727

En 2024, les charges de personnel ont augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique d'une part par les augmentations de salaires consécutives à l'inflation ainsi qu'aux effectifs légèrement plus élevés. Les revenus se composent principalement de prestations non monétaires liées aux activités de révision auprès des hautes écoles ainsi que d'honoraires facturés pour des mandats. En raison d'un manque de ressources au Contrôle des finances, le nombre d'instituts des hautes écoles ayant fait l'objet d'un audit a diminué, ce qui s'est répercuté sur les recettes. Sensiblement inférieur au budget, l'excédent des charges est également plus bas que celui de l'exercice 2020.



En mai 2024, la BDO SA a réalisé une évaluation de la qualité et de la performance des 38 mandats effectués par le Contrôle des finances. Elle a également examiné le compte spécial du Contrôle des finances et rendu un rapport à ce sujet le 24 mai 2023. Le rapport correspondant a été publié le 23 mai 2024. La BDO SA constate une nouvelle fois dans son rapport

que le Contrôle des finances du canton de Berne – comparé à d'autres cantons et à l'économie privée – dispose d'une approche d'audit moderne, grâce à laquelle il remplit son mandat légal dans les règles de l'art et avec efficacité. Conformément à la décision du Comité Contrôle des finances en la matière, le mandat sera confié à KPMG AG à partir de l'exercice 2024.

Prolongation par l'ASR de l'agrément en tant qu'experte-révisseuse

Par une décision datée du 19 septembre 2024, l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) a approuvé la demande du Contrôle des finances quant à la prolongation de son agrément en tant qu'experte-révisseuse. Le Contrôle des finances continue ainsi de répondre aux exigences de qualité très strictes de l'ASR et reste inscrit au registre de surveillance en matière de révision jusqu'au 20 janvier 2030.

Autres activités

En 2024, des membres du personnel du Contrôle des finances ont continué à apporter une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle des contrôles des finances et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement.

Affiliations et représentations

- Fachvereinigung der kantonalen Finanzkontrollen (Association suisse des contrôles cantonaux des finances)
- Conférence des chefs des Contrôles financiers des cantons latins
- Conférence suisse des contrôles des finances
- Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS)
- EXPERTsuisse
- Commission des Swiss GAAP FER

La direction du Contrôle des finances remercie les commissions de surveillance, le Conseil-exécutif et l'administration pour leur soutien ainsi que pour leur confiance.

Berne, le 3 mars 2025

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund
Chef du Contrôle des finances

L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Annexes

Annexes

I Rapports de révision concernant
tout le canton 2024

Conseil-exécutif et commissions de surveillance				
No de dat	man-	Service	Titre	Date
20230044		Kanton	Quartalsbericht per 31.12.2023	12.01.2024
20240025		Kanton	Tätigkeitsbericht 2023	21.02.2024
20240005		Kanton	Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023	20.03.2024
20240005		Kanton	Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2023	20.03.2024
20240021		Kanton	Quartalsbericht per 31.03.2024	18.04.2024
20240000		RR	Übernahme Spitalstandort Zweisimmen durch die Medaxo Gruppe	03.06.2024
20240022		Kanton	Quartalsbericht per 30.06.2024	11.07.2024
20240023		Kanton	Quartalsbericht per 30.09.2024	17.10.2024

Direction de l'instruction publique et de la culture

No de dat	man- Service	Titre	Date
20230047	AZD	Bericht SAP HCM Lehrkräfte	17.01.2024
20240016	GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur BKD	26.02.2024
20230054	MBA	Bericht Schule für Gestaltung Bern und Biel	11.03.2024
20240069	AK	Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Kulturförderungsfonds	20.03.2024
20240069	AK	Ergänzender Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Kulturförderungsfonds	20.03.2024
20240062	MBA	Rapport Gymnase de Bienne et du Jura bernois	13.06.2024
20240060	AKVB	Bericht Beitrag Stiftung Aarhus Gümligen (Staatsbeitragsempfänger)	10.07.2024
20240059	AKVB	Bericht Besondere Volksschule AKVB	11.07.2024
20240064	MBA	Bericht Berufsfachschule Bern gibb	08.08.2024
20240063	MBA	Bericht Centre de formation professionnelle Berne francophone	20.08.2024
20240071	AZD	Bericht Maturität BKD-Informatik	05.09.2024
20240065	AH	Bericht Beitragsprozess ausserkantonale Studierende	17.09.2024
20240061	MBA	Bericht Shared Service Center MBA	11.11.2024
20240067	AK	Bericht über die Staatsbeitragsprüfung Bernisches Historisches Museum	21.11.2024
20240066	AK	Bericht Beitrag Bernisches Historisches Museum	12.12.2024
20240070	AZD	Bericht SSC AZD / Lastenausgleich Lehrergehälter	19.12.2024

Direction des travaux publics et des transports

No de dat	man- Service	Titre	Date
20230086	AGG/TBA	Bericht Querschnitt Beschaffungsverfahren Werkleistungen bei AGG und TBA	17.01.2024
20230114	AWA	Bericht Werteflüsse und Abfallfonds	29.01.2024
20240017	GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur BVD	26.02.2024
20240019	AGG	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zum AGG	26.02.2024
20240018	TBA	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zum TBA	26.02.2024
20240043	TBA	Projektprüfung Korrektur Thunstrasse Muri	16.04.2024
20240040	GS	Bericht Werteflüsse BVD	08.05.2024
20240053	AGG	Prozessprüfung Mehrjahres- und Jahresunterhaltsplanung im AGG	31.05.2024
20240048	AGG	Prozess Steuerung / Bewirtschaftung Grundeigentum	13.06.2024
20240047	TBA	Nachrevision Substanzerhaltung Kunstbauten	20.06.2024
20240046	TBA	Projektprüfung Sanierung Knoten Pleer, Oberburg (OIK IV / 440.20096)	20.06.2024
20240045	TBA	Projektprüfung Langenthal, Sanierung Bützberg-, St. Urban- und Ringstrasse (OIK IV)	03.07.2024
20240042	TBA	Verbreiterung Aarebrücke Heimberg / Errichtung Radweg (OIK I)	27.08.2024
20240050	AGG	Gesamtsanierung Schule für Gestaltung, Schänzlihalde 31, Bern	02.09.2024
20240041	TBA	Bericht Abbildung Werteflüsse TBA	29.10.2024
20240055	AÖV	Bericht BLS AG – Abgeltungen des Kantons	13.11.2024
20240049	AGG	Bericht Polizeizentrum Niederwangen, Neubau (Ausführungsphase)	28.11.2024
20240044	TBA	Bericht Correction Chaussée Les Reussilles (OIK III)	09.12.2024
20240051	AGG	Bericht Uni Bern, Neubau Medizinische Forschung auf Inselareal BB07	16.12.2024

Direction de l'intérieur et de la justice

No de dat	man- Service	Titre	Date
20230061	ASV	AKB – Umsetzung der Neuerungen Ergänzungsleistungen (Parallelaudit mit EFK)	22.02.2024
20240012	GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur DIJ	26.02.2024
20240072	GS	Abbildung Werteflüsse DIJ	27.03.2024
20240075	HRA	Bericht Werteflüsse und Gebührenerhebung HRA	29.04.2024
20240078	ASV	Bericht Prämienverbilligung und Abwicklung Verlustscheine	20.06.2024
20240079	ASV	Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2023 an das BAG	20.06.2024
20240077	KJA	Bericht Beitragsprozess besondere Förder- und Schutzleistungen für Kinder und Jugendliche KJA	11.07.2024
20240073	GS	Bericht Maturität DIJ-Informatik (Digital Management)	26.08.2024
20240080	KESB	Bericht Revisorate KESB	09.10.2024
20240076	AGR	Bericht Ortsplanungsrevisionen	06.11.2024

Direction des finances

No de dat	man- Service	Titre	Date
20230106	SV	Bericht Juristische Personen: Steuererklärung / Registerführung / Steuerveranla- gung	29.01.2024
20230111	FV	Bericht SAP-Projektprüfung 2023	26.01.2024
20230001	FV	Bericht Entwicklung und Inbetriebsetzung Archivsystem FIS-GSP	02.02.2024
20240015	GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur FIN	26.02.2024
20240015	FV	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur FIN – Jahresab- schlussprozess	18.03.2024
20240089	FV/SV	Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104b und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2023	27.03.2024
20240094	SV	Bericht über den Penetration Text TaxMe-Online NP (durchgeführt durch die Firma Redguard)	14.06.2024
20240084	FV	Bericht SAP-Betrieb im Customer Center of Excellence (CCoE)	17.06.2024
20240082	FV	Bericht Abbildung Werteflüsse FIN	05.07.2024
20240085	FV	Bericht SAP-Analysis for Office / Kreditorenworkflow	14.08.2024
20240088	SV	Bericht Verrechnungssteuern	16.08.2024
20240083	FV	Bericht IKS für gesamtstaatliche Prozesse	07.10.2024
20240086	PA	Bericht Personaladministration	18.10.2024
20250005	GS	Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2024	15.11.2024
20240087	SV	Bericht Erbschafts-/Schenkungs- sowie Nach- und Strafsteuern	25.11.2024
20240091	KAIO	Bericht KAIO-Architekturmanagement	10.12.2024
20240081	GS	Bericht Budgetprozesse und Risikomanagement	16.12.2024
20240092	KAIO	Bericht Projekt IAM@BE und Finanzen/HR	19.12.2024
20240092	KAIO	Bericht Projekt CONAD	19.12.2024

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

No de dat	man-	Service	Titre	Date
20230095		GA	Bericht Abgeltung Spitäler Frutigen Meiringen Interlaken AG	09.01.2024
20230093		AIS	Bericht Sozialinspektorat	17.01.2024
20230094		GA	Bericht Spitalversorgung / Staatsbeiträge Akutsomatik	24.01.2024
20240011		GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur GSI	26.02.2024
20240103		GA	Bericht Beitrag SPITEX Seeland AG	20.06.2024
20240101		AIS	Bericht Leistungen für Menschen mit Behinderungen	26.06.2024
20240104		GA	Bericht Beitrag Spitex Bern AG (Staatsbeitragsempfänger)	08.07.2024
20240124		AIS	Bericht Schutzsuchende Personen	30.08.2024
20240105		GA	Bericht Beitrag SPITEX ReBeNo AG (Staatsbeitragsempfänger)	29.08.2024
20240102		GA	Bericht Ambulante Pflege	13.09.2024
20240100		GS	Bericht Abbildung Werteflüsse GSI	25.11.2024
20240126		AIS	Bericht Projekt 'Neues Fallführungssystem Sozialhilfe' NFFS	19.12.2024

Direction de la sécurité

No de dat	man-	Service	Titre	Date
20230098		Kapo	Bericht Werteflüsse in SAP	15.01.2024
20230100		SVSA	Bericht Prozess Motorfahrzeugsteuern	18.01.2024
20230113		Kapo	Bericht Rechenzentrum der Kantonspolizei 2023	19.01.2024
20240013		GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur SID	26.02.2024
20240014		Kapo	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur Kapo	26.02.2024
20240107		GS	Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Lotteriefonds	20.03.2024
20240108		GS	Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Sportfonds	20.03.2024
20240107		GS	Ergänzender Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Lotterie- und Sportfonds	20.03.2024
20240110		SVSA	Bericht Leistungserfassung / -fakturierung	30.09.2024

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

No de dat	man- Service	Titre	Date
20240010	GS	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur WEU	26.02.2024
20240119	AUE	Bericht Umsetzung neues Energiegesetz	22.05.2024
20240114	GS	Bericht Abbildung Werteflüsse WEU	28.05.2024
20240117	AWI	Bericht Standortförderung	19.06.2024
20240118	KL	Bericht Kantonales Laboratorium	09.10.2024

Chancellerie d'État du canton de Berne

No de dat	man- Service	Titre	Date
20240005	STA	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur STA	26.02.2024
20240093	STA/KAIO	Bericht Projektbezogene Querschnittsprüfung Digitalisierung	21.11.2024

Justice

No de dat	man- Service	Titre	Date
20240020	JL	Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2023: Feststellungen zur JUS	26.02.2024
20240097	VG	Bericht Steuerrekurskommission	25.04.2024
20240098	STW	Bericht Jugendanwaltschaft Emmental-Oberaargau	20.08.2024
20240095	SSR	Bericht Abbildung Werteflüsse Justiz und Busseninkasso	10.09.2024
20240096	OG	Bericht Regionalgericht Oberland	18.10.2024

Annexes

II Rapports concernant des établissements cantonaux 2024

Université de Berne

No de dat	man- Titre	Date
20240001	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 Universität Bern	19.03.2024
20240001	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2023 der Universität Bern	19.03.2024
20240001	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 der Universität Bern	19.03.2024
20240123	Institut für Medizinische Lehre (IML)	13.09.2024
20240122	Bericht Prüfung des Stabs der Universitätsleitung	28.10.2024
20240125	Bericht Prüfung Vizerektorat Lehre	28.10.2024
20250001	Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision der Universität Bern 2024	12.12.2024

Haute école spécialisée bernoise

No de dat	man- Titre	Date
20240002	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 Berner Fachhochschule	20.03.2024
20240002	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2023 der Berner Fachhochschule	20.03.2024
20240002	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 der Berner Fachhochschule	20.03.2024
20240120	Bericht zur Prüfung des Departements Hochschule der Künste Bern (HKB)	24.05.2024
20240121	Prüfbescheinigung zu den Kostensätzen Innosuisse	14.06.2024

Haute école pédagogique germanophone de Berne

No de mandat	Titre	Date
20240003	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 Pädagogische Hochschule Bern	26.03.2024
20240003	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2023 der Pädagogischen Hochschule Bern	26.03.2024
20240003	Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 der Pädagogischen Hochschule Bern	26.03.2024
20250003	Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision PHBern 2024	04.12.2024

Centre interrégional de Perfectionnement (CIP), Tramelan

No de mandat	Titre	Date
20240004	Rapport du Contrôle des finances sur l'audit des comptes annuels au 31.12.2023	28.03.2024
20240004	Management Letter sur l'audit des comptes annuels au 31.12.2023	28.03.2024

Annexes

III Rapports concernant des mandats de révision 2024

Mandats

No de dat	man- Titre	Date
20240036	Bericht zur Jahresrechnung 2022 des Schweizer Weltatlas, Zürich	31.01.2024
20240034	Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)	19.03.2024
20240031	Berner Design Stiftung, Bern	22.03.2024
20240037	Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)	25.03.2024
20240038	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern	26.03.2024
20240035	Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV)	26.03.2024
20240039	Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)	27.03.2024
20240027	Bericht zur Jahresrechnung 2023 des Vereins Hauptstadregion Schweiz (HSR-CH), Bern	11.04.2024
20240033	Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2023 der Interkantonalen Trägerschaft Geldspiele	13.05.2024
20240033	Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2023 der Interkantonalen Trägerschaft Geldspiele	13.05.2024
20240026	Fondation des Archives de l'Ancien Evêche de Bâle, Porrentruy	15.05.2024
20240030	Bericht Papavramidès-Stiftung, Bern (Jahresrechnung 2023)	16.05.2024
20240029	Bericht Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern (Jahresrechnung 2023)	30.05.2024
20240032	Eidg. Finanzkontrolle – Qualitäts- und Leistungsbeurteilung	26.06.2024